

le desire, Monsieur Dunay, votre affectionné ami, pour vous servir.»

4 août 1635.

A peine la peste avait-elle fini ses ravages que les travaux de fortifications sont poussés avec vigueur et même M. Dunay écrit au capitaine Laligne : « Etant nécessaire pour le service du roi et conservation de cette ville de faire promptement continuer à travailler aux fortifications qui sont ordonnées et qu'il est besoin pour ce faire quantité de charrois pour porter les fascines et gazons, nous ordonnons très expressément à tous les susnommés qui ont des chevaux et charrettes en cette ville d'en fournir tous les jours trois attelées de deux ou trois chevaux pour mener proche de la porte Saint-Sébastien toutes les fascines et gazons nécessaires où il leur sera montré. A peine de désobéissance et aux contrevenants de dix francs d'amende chacun pour le payement d'autres chevaux et charrettes à leur place. »

Un an plus tard, ces travaux n'étaient pas terminés, car, dans une délibération à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 16 septembre 1636, le prévôt des marchands déclare « que la dernière alarme avenue samedi dernier à l'approche des ennemis, était cause qu'il avait donné aux comparans, c'est-à-dire aux échevins et à MM. les envoyés du clergé et de la justice, la peine de venir à l'Hôtel-de-Ville ;

« Quoiqu'on ait eu depuis avis que lesdits ennemis reculent pour se joindre aux troupes de Gallas, afin de résister à celles de Bernard de Veynard et au cardinal de Lavalette, le prévôt n'hésite pas à proposer la levée de deux mille hommes de pied et de deux cents chevaux, ce qui demande 84,000 francs pour tenir ces troupes deux mois en campagne.

« Il ajoute qu'un des principaux moyens de conserver la ville était la continuation des fortifications commencées, que la plupart des habitants du pays plat du Lyonnais y ont donné des corvées. Reste ceux du Forest et du Beaujolais, lesquels par leur éloignement ne pouvant rendre sans grand inconvénient pareil devoir, M. le gouverneur a résolu qu'au lieu de corvées ils bailleraient l'argent qu'il conviendra pour payer ceux qui travaillent pou'